

Membres titulaires présents :

Mesdames BOUCHER PILARD Maryse (Vice-Présidente – Conseillère municipale Baignes), SWISTEK Florence (Adjointe Barbezieux), SOULARD Annick (Adjointe Brossac), GOUFFRANT Marie-Hélène (Maire Chillac), FOUASSIER Véronique (Maire Condéon), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente – Adjointe Côteaux du Blanzacais), LAGARDE Isabelle (Adjointe Oriolles), EDELY Françoise (Adjointe Pérignac), BELLOT Marie-Claude (Adjointe Reignac), ROCHAIS Anne-Marie (Maire Saint-Léger), MONNEREAU Françoise (Maire Saint-Médard).

Messieurs BAUDET Pierre (Adjoint Baignes), MEURAILLON André (délibération n°9, présentée par anticipation) (Vice-Président – Maire Barbezieux), GUERN Joël, CHATELLIER Dominique (sauf délibération n°9) (Vice-Président – Maire Barret), MAURICE Jacky (Maire Bécheresse), ARSICAUD Jean-Marie (Maire Berneuil), MAUDET Didier (Maire Brossac), TUTARD Christophe (Maire Challignac), SAUMON Gérard (Maire Champagne-Vigny), BOUTIN Christian (Adjoint Condéon), MAUGET Bernard (Maire délégué Côteaux du Blanzacais), MASSE Bernard (Adjoint Etriac), RAVAIL Pierre (Maire Guimps), CHABOT Jacques (Président - Adjoint Ladiville), DESSE Bernard (Maire Le Tâtre), MOUCHEBOEUF Michel (Maire délégué Montmérac), de CASTELBAJAC Dominique (Vice-Président – Maire Passirac), MONTENON Thierry (Maire Pérignac), DEAU Loïc (sauf délibération n°9) (Vice-Président – Adjoint Reignac), HUNEAU Patrick (Maire Saint-Aulais), GOHIN Christian (Maire Sainte-Souligne), MONNET Lionel (Adjoint Val de Vignes), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Adjoint Val des Vignes), VERGNION Philippe (Adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames IMBERT Pascale (Adjointe Berneuil), GARNEAU Janine (Adjointe Chillac), MONTAUT Martine (Adjointe Ladiville), MARTINEAU Françoise (Adjoint Saint-Félix), BAUDINAUD Virginie (délibération n°9) (Adjointe Saint-Léger).

Messieurs GIRARD Guy (Adjoint Angeduc), ARNAUD Yvon (Adjoint Bors de Baignes), GALLAIS Denis (Adjoint Côteaux du Blanzacais), GUILLON Jean-Jacques (Adjoint Guimps), GAILLARD Eric (Adjoint Montmérac), PETIT Bernard (Adjoint Oriolles), LE PAPE Pascal (Adjoint Saint-Palais du Né), FAURE Jean-Marie (Adjoint Sainte-Souligne), VARENNE Michel (Adjoint Salles de Barbezieux), CHABOT Jean-Michel (adjoint Val des Vignes), NEBOUT Franck (Conseiller municipal – Val des Vignes).

Étaient excusés :

Mesdames IDIER Chantal (Maire Angeduc), GARD Patricia (Conseillère municipale Barbezieux), PARIS Marie-Nicole (Adjointe Le Tâtre), DUMONTET Jocelyne (Adjointe Touvérac), POIRIER Sylvie (Adjointe Vignolles).

Messieurs DELETOILE Gérard (Maire Baignes), CHAUVIN Thierry (Conseiller municipal Barbezieux), DELATTE Benoît (Adjoint Barbezieux), ELION Jean-Pierre (Maire Brie sous Barbezieux), CHAPUZET Jean-Paul (Adjoint Brie sous Barbezieux), BERGEON Frédéric (Maire Montmérac), HUGUES Jacky (Maire Touvérac), DECELLE Guy (Maire Val des Vignes).

Assistaient à la séance :

Mademoiselle PLANET-ACHAT Manon (Chargée de mission planification) ;
Mesdames DUBUC Stéphanie (responsable finances) et IDIER Stéphanie (assistante de direction) ;
Monsieur MONTEZIN François (Directeur Général des Services).

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers. Il excuse Monsieur SALLEE, Maire de Côteaux du Blanzacais, absent ce soir pour cause de maladie, comme un certain nombre de conseillers, et le remercie d'avoir mis à disposition de la Communauté de Communes la salle des fêtes de la commune pour la tenue du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Maryse Boucher-PILARD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 30 novembre 2016 au 06 janvier 2017.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée. Il s'arrête plus particulièrement sur le marché pour la fourniture de pains en rappelant que la Communauté de Communes a souhaité mettre en œuvre ce type de marché il y a deux ou trois ans. Les boulangers retenus sont des artisans locaux qui fournissent du pain traditionnel mais également des pains spéciaux.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de présentation des délibérations et de commencer, non pas par le Débat d'Orientations Budgétaires, mais par la candidature au FISAC, Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie étant attendu pour une réunion des commerçants à Barbezieux et ne pouvant donc pas rester au conseil communautaire. Les conseillers communautaires acceptent cette modification.

Candidature à l'appel à projets FISAC, Opération Collective en milieu rural.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Il remercie les conseillers communautaires d'avoir accepté d'inverser l'ordre du jour. Il explique que le FISAC existe depuis très longtemps et qu'il y a eu une refonte des modalités d'obtention de ce fonds en 2015 puisque désormais il convient de faire acte de candidature à un appel à projets. Concernant le FISAC 2015, les dossiers devaient être déposés avant le 29 janvier 2016. Précédemment, c'était la ville de Barbezieux qui avait déposé un dossier auprès de la DIRECT, la Direction Régionale des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, qui était à l'époque située au siège de la Région Poitou-Charentes. Une réponse était attendue pour juin 2016. En réalité, avec la création de la Région Nouvelle Aquitaine qui a repris cette compétence, la réponse s'est fait attendre. Monsieur le Vice-Président indique qu'il a contacté Madame Martine PINVILLE, Ministre de l'artisanat et du commerce, qui lui a annoncé que le dossier, qui avait été déposé à hauteur de 114 000 €, avait finalement bénéficié d'une réponse favorable à hauteur de 69 600 €. Parallèlement, le syndicat du Pays Sud-Charente avait également déposé un dossier FISAC à hauteur de 75 000 € (60 000 € pour des aides directes à l'artisanat et au commerce et 15 000 € pour la communication). Ce dossier a été retenu et a permis d'obtenir 60 000 € d'aides qui venaient en compensation des aides de la BRDE (Bourse régionale d'Entreprise) et également du Coup de

Pouce, dispositifs abandonnés par la Région. Monsieur le Vice-Président rappelle que le seul dispositif d'aide aux entreprises, maintenu par la région, est le dispositif ADEL16, fonds versé à la fois par le Département et par les deux communautés de communes du Sud-Charente, Tude et Dronne à l'époque et 4B. Ces 60 000 € vont permettre de continuer à aider les commerces et les entreprises dans leur développement. Ce dossier FISAC a été monté dans le prolongement de l'appel à manifestations pour lequel la Communauté de Communes des 4B et la ville de Barbezieux avaient été retenues. Il fallait à ce titre réaliser une enquête sur le commerce de proximité, étude réalisée par la chambre de commerce. Elle a été menée sur Barbezieux et les trois ex chefs-lieux de canton qui ont reçu le rapport en mairie. Considérant une vacance obligatoire de deux ans et le fait que c'était la ville de Barbezieux qui avait déposé le dossier en 2015 pour son propre compte et celui de la Communauté de Communes, c'est désormais cette dernière qui porte le projet en 2017, pour le compte de la ville, mais également pour Baignes, Côteaux du Blanzacais et Brossac. Monsieur le Vice-Président tient à remercier Mickaël PASQUIER, du Pays Sud-Charente, Sylvie COT, de la Communauté de Communes, et Nathanaël LYBRECHT de la mairie de Barbezieux, pour le gros travail effectué pour constituer ce dossier.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur le Président explique qu'en complément des documents déjà transmis, un diaporama va être présenté ce soir afin de synthétiser les données.

Il laisse la parole à Madame DUBUC, responsable finances de la Communauté de Communes, pour présenter la première partie du rapport financier.

Contexte national

Madame DUBUC rappelle le contexte national des finances publiques :

- une réforme de la DGF n'est toujours pas prévue ;
- le mécanisme pour la contribution au redressement des comptes publics est maintenu, même si la contribution du bloc local est divisée de moitié ;
- le soutien de l'Etat à l'investissement des collectivités locales se poursuit ;
- la diminution des dotations représente pour les EPCI une baisse de 310.50 millions d'Euros.

Il faut également prévoir une diminution à minima de 21.5% des allocations compensatrices de fiscalité directe.

En cumulant l'ensemble des dotations, on constate donc une diminution totale d'environ 343 000 € pour la période 2015-2017 pour la Communauté de Communes.

Démographie

Les 41 communes du territoire comptabilisent 20 065 habitants, au 1^{er} janvier 2017 (chiffres INSEE 2014), soit une baisse de 0.05 %. Madame DUBUC précise que le détail des chiffres figure dans la note.

RESULTATS 2016

Dette

La dette de la Communauté de Communes des 4B s'élevait à 4 912 486.28 € au 31 décembre 2016, avec un taux moyen de 2.70% et une durée de vie moyenne de 7.75 ans. Le plus gros budget concerné est celui des affaires culturelles (emprunt contracté pour financer les travaux du château à Barbezieux), puis celui des affaires scolaires, et enfin l'économie.

La capacité de désendettement de la Communauté de Communes était de 8 ans l'an dernier et est descendue à 4.25 ans cette année.

Evolution des comptes

Les liens entre les budgets sont présentés : le budget général reverse 4 758 004 € aux sections de fonctionnement de ses budgets annexes, somme qui se répartit comme suit :

- affaires scolaires : 3 426 599 €
- affaires culturelles : 1 312 888 €
- voirie : 18 516 €

L'année 2016 se clôture, avec un résultat de fonctionnement positif de 779 308 €.

Concernant la section d'investissement, le résultat de l'année est de 461 873 €.

Le résultat du budget général pour l'année 2016 est excédentaire de 635 856 € contre -372 761 € fin 2015. L'excédent cumulé 2016 s'établit à 1 203 059 €

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il avait été convenu, lors du dernier Débat d'Orientations Budgétaires, de réduire les coûts de fonctionnement. Une partie des économies avait déjà été engagée sur 2015, dont la collectivité a pu mesurer le bénéfice en 2016. De nouvelles mesures ont été mises en place l'année suivante. Les efforts effectués permettent d'augmenter la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes ce qui est important pour la structure puisque cela signifie qu'elle pourra de nouveau investir. L'année 2015 a connu une baisse conséquente des recettes et, par conséquent, une baisse des investissements. Courant 2016, les communes ont fait un geste de solidarité fort en acceptant la révision des Attributions de Compensation, ce qui a contribué à récupérer une partie de la capacité d'investissement de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des services de la Communauté de Communes et la directrice par intérim pour le travail effectué afin de redresser les comptes de la collectivité.

Madame DUBUC reprend la parole et complète les propos de Monsieur le Président en précisant que la capacité d'autofinancement est désormais de 1 155 000, soit 9 % au lieu de 2.51 % l'an dernier. Le taux préconisé est de 10 %, la Communauté de Communes s'en approche donc fortement. Elle fait part de la baisse des charges de personnel, la baisse des charges à caractère général et la baisse des participations versées par la Communauté de Communes. Les recettes fiscales diminuent un peu, passant de 8 785 727 € à 8 678 506 €, la plus grosse part étant la fiscalité ménages (la TEOM incluse).

Monsieur le Président souligne que l'inclusion de la TEOM fausse les chiffres : les élus s'étaient en effet entendus pour que l'appel à cotisation de Calitom et le coût de la TEOM soient identiques. Il insiste également sur le fait que la fiscalité professionnelle reste stable depuis trois ou quatre ans et qu'il y a eu une augmentation de la fiscalité ménages.

Madame DUBUC présente les grandes tendances pour le budget 2017 :

- le maintien de la baisse des charges de fonctionnement ;
- le maintien, à niveau équivalent, des services au public ;
- le développement d'un projet de territoire ;
- la poursuite d'une politique d'investissement.

La Communauté de Communes a consommé en 2016 93 % des crédits inscrits.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes s'emploie à effectuer ce ratio tous les ans pour avoir une meilleure analyse des prévisions et de la consommation.

Monsieur GUERN, conseiller municipal à Barbezieux, malgré son scepticisme initial, salue les efforts de gestion effectués depuis deux ans.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a effectivement eu de gros efforts sur 2016 mais que la démarche avait été enclenchée dès 2015, dont 2016 a pu bénéficier. Notamment, concernant la restauration scolaire, sans changer la qualité de l'approvisionnement, le grammage, etc, en analysant certains sites et en mettant des actions en place (approvisionnement, quantité, facturation, etc), de très grosses économies ont été faites. Il reste encore quelques marges de manœuvre sur certains sites dont le mode de fonctionnement n'a pas été modifié.

ORIENTATIONS 2017

Monsieur le Président explique que la présentation de ce soir est différente de celle des années passées, l'idée étant d'indiquer des grandes lignes, politique par politique. Par contre, c'est une liste

non exhaustive puisque seuls les principaux projets sont signalés. Les commissions travailleront ensuite sur le détail des orientations. Il rappelle qu'un Débat d'Orientations Budgétaires pourrait se présenter sans un seul chiffre puisqu'il n'est en fait question que de présenter les axes politiques.

Axe 1 : Projet de territoire orienté vers les énergies renouvelables

Monsieur le Président explique qu'il sera proposé aux conseillers de participer à une SEM énergies qui pourrait être prochainement créée entre le territoire de la Haute Saintonge, le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), celui de l'Estuaire et la Communauté de Communes des 4B. Il s'agirait de créer notre propre Société d'Economie Mixte pour traiter les problématiques d'énergies renouvelables, et développer les projets sur les territoires concernés sans ligne de conduite entre les différentes énergies. Si par exemple un territoire a un projet de méthanisation, ou un autre de ferme photovoltaïque au sol, la SEM porterait le dossier. Il faut que la collectivité soit maîtresse du jeu d'un bout à l'autre si elle souhaite aller chercher un maximum de financement sur des projets en lien avec les énergies renouvelables.

Axe 2 : les politiques contractuelles

Monsieur le Président explique que l'année 2017 est l'année des contrats avec des échéances très courtes pour déposer les dossiers :

- le contrat départemental, déjà validé par les élus et signé pour une durée de trois ans, concerne des subventions d'investissement à hauteur de 240 000 €. Le territoire peut décider de mettre ce financement sur un seul gros projet ou de répartir la somme en fonction des actions.
- Le contrat régional : la Communauté de Communes a rencontré un Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine avec William Jaquillard, le conseiller régional affecté au Sud-Charente. Le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) n'existe plus et les collectivités contractualisent désormais avec la Région sous une forme totalement différente. Le CRDD avait des thématiques et la subvention était définie au nombre d'habitants. Aujourd'hui, c'est aux collectivités d'exposer les politiques qu'elles souhaitent mettre en œuvre et les projets correspondants. Tout est inscrit dans un contrat et la Région vient financer en fonction de ses propres priorités. On travaille sur un projet de territoire et sur les projets qui en découlent. Année après année, sur une durée de trois ou quatre ans, les collectivités déposent leurs demandes au fur et à mesure du lancement des projets. Ce n'est plus une participation par habitant. Différentes priorités sont finançables : les énergies renouvelables, le développement économique, le tourisme, les lycées, bref exclusivement les domaines de compétence de la Région.
La loi NOTRe définit les compétences de chaque collectivité : la Région, le Département et le bloc local communes/communautés de communes.

Monsieur BAUDET, adjoint au Maire de Baignes, demande si le transport est une compétence Régionale.

Monsieur le Président confirme que le transfert de la compétence du Département à la Région se fera à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il existe deux schémas régionaux dont le Schéma Régional de Développement économique d'Innovation et d'Internationalisation. Ces schémas sont prescriptifs, ce qui signifie que tout ce que la Communauté de Communes va proposer dans son développement doit y rentrer (par exemple un travail sur les réserves foncières pour être en capacité de répondre à une demande de 20 ou 30 hectares). De plus, un schéma relatif à l'aménagement du territoire est en cours d'élaboration. Il faudra s'y référer avant de lancer nos actions. En économie, seules la Région ou l'Intercommunalité peuvent intervenir, le Département n'ayant plus la compétence.

Le contrat régional est en cours d'élaboration. Il est travaillé en concertation entre le Pays Sud-Charente et les deux communautés de communes

- Le contrat de ruralité est signé avec l'Etat. Une réunion de présentation spécifique est prévue le 23 février prochain, en deuxième partie du conseil communautaire, en présence des

services de la DDT et de Monsieur le Sous-Préfet de Cognac. Il s'appuie sur six thématiques distinctes. Comme pour le contrat régional, il conviendra de monter un dossier en lien avec le projet de territoire de la collectivité, celle-ci étant alors assurée d'un financement pour les projets éligibles. Même si le contrat est signé pour plusieurs années, cela ne signifie pas qu'il y aura des financements tous les ans mais un financement au projet par l'intermédiaire du FSL, de la DETR, etc. Il peut y avoir des financements sur l'aménagement du territoire (le haut débit par exemple), les services à la population, etc.

- Le TEPCV (Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte) : une réunion a eu lieu lundi dernier à Blanzac avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et les services de l'Etat. Pour ce contrat, il y a également des thèmes à respecter. Tous les projets sont globalisés dans un dossier et doivent être validés. Ces projets peuvent être communautaires ou communaux. Un marché est en cours avec la SEM territoires pour faire un diagnostic du photovoltaïque sur l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes mais également sur ceux des communes. A la fin de ce diagnostic, si le territoire était labellisé TEPCV, tous les projets communautaires ou communaux pourraient entrer dans les financements du dispositif. Les collectivités ont ensuite quatre ans pour les mettre en œuvre.
- Le TEPOS (Territoire à Energie POSitive) est un dispositif un peu plus généraliste, prenant en compte les politiques d'énergies renouvelables des collectivités mais sous plusieurs formes, par exemple, les panneaux solaires. L'aménagement d'une voie douce pour relier une école à son bourg sans prendre la voiture, rentre également dans le cadre d'une politique d'énergie positive.

Les deux Communauté de Communes sont voisines de territoires déjà labellisés TEPOS. Notamment, le Pays de l'Angoumois, labellisé depuis un an, et la Communauté de Communes Haute Saintonge. Il faut définir si le territoire de la Communauté de Communes des 4B peut être labellisé TEPOS ou s'il doit venir augmenter l'aire géographique du TEPOS de la Haute-Saintonge. Cette question doit être travaillée entre les deux Communauté de Communes, les services de l'Etat et ceux de la Région.

Axe 3 : politiques de planification

Monsieur le Président rappelle qu'il y a sur le territoire beaucoup de terres qui ne sont plus exploitées en terres agricoles (notamment de Chantillac à Brossac). Ce sont des terres qui n'ont pratiquement pas été touchées depuis la tempête. Ne peut-on pas transformer cette faiblesse en richesse de demain, sans pour autant toucher des terres de valeur, tirer profit de cette partie de territoire qui est aujourd'hui inutilisée ? Il faut donc avoir une politique contractuelle, participer éventuellement à une SEM énergies et avant tout, mener une politique de planification. Monsieur le Président s'est entretenu avec Monsieur le Sous-Préfet et a sollicité son soutien dans le cadre de ces démarches énergies renouvelables, la DREAL refusant le plus souvent les projets au motif qu'ils sont prévus sur des terres agricoles. Monsieur le Sous-Préfet conseille de se doter d'outils de planification (PLUi ou SCOT) pour définir les différentes zones à aménager. Il faut donc se donner les moyens, qu'ils soient administratifs (PLUi), contractuels ou techniques et financiers avec la SEM.

Les trois axes précédemment exposés dressent une politique jusqu'à l'issue du mandat. Il faut développer des politiques qui demain nous donneront de nouvelles ressources économiques et fiscales, sous forme d'IFER ou autres, qui pourraient améliorer les « dotations » de la collectivité.

Politique enfance jeunesse - affaires scolaires

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a toujours mené une politique contractuelle pour mettre en œuvre l'enfance jeunesse. Le Dispositif Local d'Accompagnement sera prochainement finalisé et permettra de relever les faiblesses et les forces de la politique du territoire. Concernant la politique scolaire, la gratuité des TAP est maintenue. L'harmonisation de la restauration et de la garderie se poursuit. La réflexion sur la carte scolaire a été initiée hier soir et une prochaine réunion se tiendra dans quinze jours suite au courrier du DASEN.

Soutien aux associations du territoire

Monsieur le Président indique que cette politique se poursuit. C'est un peu plus de 100 000 € injectés chaque année.

La Communauté de Communes est donc dans la continuité des actions engagées. Le débat le plus important à venir reste la réflexion sur la carte scolaire.

Etude de faisabilité des projets en régie, en partenariat avec l'ATD

Monsieur le Président donne l'exemple du cabinet retenu pour travailler sur l'aménagement de bourg de Brossac et sur la réalisation d'un groupe scolaire. Les différentes réflexions n'ont pas mené à la définition d'un projet. C'est donc le service aménagement de la Communauté de Communes qui a repris le dossier en mains pour aboutir à un projet qui répond aux attentes et convient financièrement. Il y a donc une capacité d'ingénierie en interne, couplée à un partenariat avec l'ATD.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)

Monsieur le Président, également Président de l'ATD, informe du changement du mode d'adhésion qui a été divisé par deux pour les intercommunalités. L'adhésion était auparavant de 1 € par habitant, que ce soit pour les communes ou les EPCI. Par conséquent, peu d'EPCI adhéraient, estimant que cela faisait doublon. Il n'y a pas qu'une question de tarif, il y a aussi une question d'organisation du territoire puisque la Charente est passée de 22 à 9 EPCI. Le Grand Angoulême n'adhère pas puisqu'il a une structure équivalente qui s'appelle le SPLA mais il faut désormais compter sur les 30 à 35 communes rurales qui sont rentrées dans l'EPCI. Est-ce que le SPLA peut rendre le service que rend l'ATD ou une adhésion du grand-Angoulême à l'ATD peut rendre service à ses communes membres dans certains projets ? Pour la Communauté de Communes des 4B, l'adhésion s'élèverait à 10 000 € et la collectivité dispose déjà de quelques projets à soumettre à l'agence plutôt qu'à des bureaux d'études qui seront plus chers. Cette adhésion sera proposée au prochain conseil communautaire. Monsieur le Président précise que si la Communauté de Communes adhère, cela fait baisser les cotisations des communes membres de 1 € à 0.80 €.

Contractualisation avec Territoire Charente

C'est un service similaire à celui délivré par l'ATD mais sur des dossiers plus complexes.

Adhésion au syndicat des aires d'accueil des gens du voyage à partir du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Président rappelle que cette adhésion est la conséquence du principe de la représentation substitution, Barbezieux étant auparavant adhérente.

Etudes de faisabilité et de programmation :

Monsieur le Président informe qu'une étude est déjà en cours concernant la piscine de Barbezieux. Il propose que l'ATD accompagne les services sur le dossier du groupe scolaire de Brossac. La SEM mène une étude sur le développement de projets photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

Une autre est à mener pour définir la manière de lotir et de vendre les terrains sur les zones d'activité. Le fonctionnement est arrêté pour Jurignac mais pas pour Brossac.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur le Président explique que, dans le cadre de l'AMI, une contractualisation obligatoire va se mettre en place, comme cela a déjà été fait dans le cadre du PIG.

Collecte robotisée des déchets

Cette collecte doit se mettre en place au 1^{er} janvier 2018, il faut donc mener la réflexion en 2017.

Travaux

Les travaux sur l'école de Barret se poursuivent, ainsi que sur Guimps, Montchaude et Jurignac. Des travaux de façade sur le château sont prévus ainsi que des travaux de mise en accessibilité en lien avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Pour ce dernier point, il s'agit d'un budget de 550 000 € sur 6 ans, soit environ 90 000 € par an, ce qui n'est pas neutre.

L'aménagement de la place du château, en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Barbezieux, continue.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

800 contrôles de fonctionnement sont prévus sur 2017

Les contrôles sont effectués à budget constant malgré une baisse de subvention de l'Agence de l'eau qui passe de 155 à 130 € pour les contrôles de bonne exécution et de 23 à 20 € pour les contrôles de bon fonctionnement.

Compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Monsieur le Président indique que cette problématique doit être étudiée avec les services de l'Etat et les syndicats dès 2017 pour exercer la compétence au 1^{er} janvier 2018.

Service culture

La programmation reste similaire mais avec des partenariats accrus pour mutualiser les coûts.

Concernant l'occupation des salles du château, force est de constater, au bout d'un an d'utilisation, que le service est très souvent délivré à titre gratuit, mais la gratuité a ses limites. L'équipement est moderne et répond aux attentes fixées mais il y a des coûts de fonctionnement importants.

Monsieur le Président rappelle que le théâtre ne peut plus être mis à disposition sans la présence d'un technicien en raison du matériel haut de gamme installé. Il y a beaucoup de demandes, notamment des associations du territoire.

Dans certaines collectivités, il est accordé une gratuité une fois par an seulement. Il faudrait mener une réflexion approfondie sur la question de la tarification pour avoir une diminution des charges de fonctionnement et si possible trouver de nouvelles recettes.

Conservatoire

Les partenariats menés avec l'Education Nationale doivent se poursuivre.

Le conservatoire étudie un projet de création d'atelier de musique assisté par ordinateur.

Il conviendra également de faire évoluer les tarifs en fonction des tranches établies par le quotient familial.

Service unifié ADS

L'année 2017 sera consacrée à la sécurisation du service commun ADS en lien avec la politique managériale. La Communauté de Communes des 4B accompagne la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne dans la création de son service commun pour ensuite créer un service unifié entre les deux collectivités. Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des 4B assure de la prestation de service pour le compte des communes de Lavalette Tude Dronne et que cette dernière a mis à disposition des 4B un agent pour instruire les actes. A terme, le service sera donc unifié.

Politique économique

Il faudra définir l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce en raison d'une évolution de la compétence économie. En effet, cette politique était auparavant exercée par la commune. Par exemple, la ville de Barbezieux peut-elle continuer à mener sa politique de dynamisation du commerce local ? Brossac peut-elle mettre en œuvre directement des actions pour soutenir ses commerces ?, etc. La définition de l'intérêt communautaire permettra de préciser ce qui relève de la commune et ce qui relève de la Communauté de Communes.

Concernant les zones d'activité, celle de Barbezieux arrive à saturation tandis que celle de Jurignac peine à démarrer. Concernant la zone de Brossac, il faut faire avancer le dossier d'un point de vue administratif et vérifier s'il y a obligation de mettre en place un lotissement.

Monsieur le Président informe qu'en fin d'année, la collectivité avait reçu la demande d'installation d'un grand groupe qui recherchait 25 hectares de terrain en bordure de RN10. Cette demande est en cours de négociation mais Monsieur le Président n'est pas très optimiste sur l'aboutissement du dossier car il est très compliqué de faire une proposition conforme aux attentes de l'entreprise. La Communauté de Communes a déjà répondu plusieurs fois négativement à des demandes du même type, ce qui est un problème au regard de l'emploi que cela peut amener sur le territoire (150 à 200 emplois). Il faut donc se donner les moyens pour avoir de nouveaux terrains à proposer. Une étude avait déjà été faite par la SAFER, la collectivité dispose donc déjà de données qui serviront de base au travail de gestion des réserves foncières à mener.

Finances

Les bases seront revalorisées à 0.4 au lieu de 0.9 l'an dernier.

Les bases de CFE seront stabilisées tandis que la diminution de la DGF se poursuit.

Une augmentation de la masse salariale est prévue alors qu'il n'y avait eu aucun changement en 2016 malgré l'augmentation d'indice. C'est prévu en 2017.

Administration générale

Monsieur le Président souligne qu'il faut avoir une vision à long terme. De nouvelles procédures deviennent obligatoires, la dématérialisation notamment. Il faut poursuivre le travail de modification organisationnelle pour faire face aux nouvelles compétences et autres évolutions. Dans ce cadre, Monsieur le Président précise que Manon PLANET-ACHAT, chargée de mission planification présente ce soir, a été repositionnée au sein de la structure pour suivre toute la contractualisation qui amène une charge de travail importante.

Evolution du réseau informatique et téléphonique

Il existe de plus en plus de problèmes de sauvegardes informatiques, de capacité, de réseau.

Le réseau téléphonique doit également être étudié dans son ensemble. Cela concerne aussi bien le siège de la Communauté de Communes que l'ensemble des équipements : les contrats sont nombreux et les sommes conséquentes.

Gestion des ressources humaines

La mutualisation du service avec la ville de Barbezieux est maintenue.

Un gros travail est mené avec le CNFPT pour la mise en œuvre de formations à l'échelle du bloc local. Les services et les élus réfléchissent à une mise en adéquation des compétences des agents avec les objectifs de la Communauté de Communes pour permettre notamment d'adapter le volume d'agents.

Monsieur FAURE, adjoint au Maire de Sainte-Souligne, demande ce qu'il en est exactement de l'augmentation du prix du repas de cantine.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de poursuivre la décision d'harmonisation des coûts sur deux ou trois ans.

Monsieur FAURE pense qu'il était utile de le préciser pour ne pas induire en erreur la Presse présente ce soir.

Monsieur le Président confirme qu'il n'y a rien de nouveau et précise que toutes les communes ne sont pas concernées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Ouverture de crédits au compte 6574 – budget général – pour le versement d'un premier acompte aux gestionnaires enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Candidature au contrat de ruralité.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée que les mairies vont recevoir dès demain, de la part du Pays, des fiches actions à remplir concernant le TEPCV. Elles doivent être

retournées avant le 10 février prochain. Les chiffrages n'ont pas besoin d'être précis à l'euro près puisqu'il s'agit d'estimations. Ces fiches seront intégrées dans le dossier de candidature qui doit comporter une base conséquente.

Désignation de représentants au sein du Syndicat mixte à Vocation Scolaire de Grande Champagne Sud.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification statutaire du Syndicat mixte de la fourrière.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Subvention à la Ligue nationale contre le cancer suite au décès de Monsieur Pierre Bobe.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Acceptation d'un don à destination des écoles de la Communauté de Communes des 4B suite au décès de Monsieur Pierre Bobe.

Monsieur le Président présente la délibération. Il tient à remercier l'épouse et les enfants de Pierre BOBE qui ont un état d'esprit extraordinaire.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération. Il précise que la CAF et la Communauté de Communes ont souhaité que ce contrat soit évolutif car il semblerait qu'il y ait encore des possibilités d'économies, comme par exemple la mise à disposition de locaux ou la mutualisation des structures gestionnaires. Le Dispositif Local d'Accompagnement, qui sera présenté aux élus le 23 février prochain, viendra très certainement étayer cette analyse.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne la hauteur de financement de la Communauté de Communes qui témoigne bien de l'importance que tient cette politique au sein de la Collectivité. Ce n'est pas souvent entendu et il est plutôt question de dire que la Communauté de Communes n'a pas de politique sociale ou ne fait pas grand-chose dans ce domaine. Ce financement se traduit pourtant par des actions, parfois à l'attention des plus démunis. Monsieur le Président fait part de son exaspération face à de tels propos.

Monsieur BOUTIN, adjoint au Maire de Condéon, demande quel est le nombre de bénéficiaires. Monsieur le Président répond que c'est difficile à quantifier car il n'est pas aisé de comparer une place de crèche avec une problématique de mobilité ou une problématique de RAM. Les crèches ont un nombre de places dédiées tandis que les utilisateurs des autres organismes tournent toute l'année. Mais l'idée est bonne et il serait intéressant de travailler sur les données des gestionnaires

pour définir le nombre exact de bénéficiaires. Cependant, il est compliqué actuellement de mobiliser trop d'ingénierie en interne, les tâches du chargé de mission enfance jeunesse ayant été partagées entre certains agents de la Communauté de Communes en raison de son arrêt de travail prolongé.

Monsieur SAUMON, Maire de Champagne Vigny et ancien Vice-Président de l'ex Communauté de Communes du Blanzacais et de la Communauté de Communes des 4B, explique qu'il a connu les évolutions de plusieurs contrats enfance jeunesse. Il faut constater que la participation de la CAF et de la MSA est en perpétuelle diminution. Maintenir cette politique, c'est aussi le mérite de la collectivité car le taux d'accompagnement est de plus en plus réduit.

Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC) – Année 2017

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie présente la délibération. Il souhaite insister sur le fait que la Communauté de Communes prend en charge 2.5% des frais de gestion de BETG, maître d'œuvre.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Programme de voirie communautaire – Année 2017.

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie présente la délibération.

Monsieur GOHIN, Maire de Sainte-Souligne, demande si les communes hors FDAC ont toujours jusqu'au 31 janvier 2017 pour faire parvenir leur délibération.

Monsieur le Vice-Président confirme cette échéance.

Monsieur GOHIN indique qu'il transmettra prochainement ce document.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Président présente l'agenda du mois de février et du mois de mars.

Il insiste particulièrement sur le comité de pilotage DLA.

Monsieur le Président indique qu'il en attend beaucoup de choses puisque tous les gestionnaires et toutes les collectivités y ont travaillé. Une analyse du fonctionnement assortie de propositions sera présentée. Il se peut donc que le Contrat Enfance Jeunesse soit amendé s'il convient de modifier des lignes financières en raison de nouvelles sources d'économies qui seraient trouvées.

La prochaine commission affaires scolaires sera exclusivement dédiée à la carte scolaire. La réunion sera élargie à l'ensemble des maires et le DASEN ne sera pas présent.

Concernant l'organisation du prochain conseil communautaire, il est prévu que peu de délibérations soient présentées puisque se tiendra en seconde partie la présentation du DLA puis du contrat de ruralité en présence de la DDT et de Monsieur le Sous-Préfet.

Questions diverses

Nouvelle composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes

L'arrêté préfectoral de composition a été reçu en mairie. La Communauté de Communes des 4B était régie par un accord local défini par tranche d'habitants qui convenait à peu près à toutes les communes.

Suite à la démission du Maire de Saint-Bonnet, une nouvelle élection doit avoir lieu dimanche et, conformément à la loi, l'accord local tombe alors qu'il aurait pu durer jusqu'à la fin du mandat s'il n'y avait pas eu de modification.

La Communauté de Communes a été informée le 5 janvier par la Préfecture qui lui a demandé de se

prononcer sur le choix de la répartition avant le 21 janvier pour que l'arrêté préfectoral soit exécutoire le 23. Les délais ont donc été très courts. Un accord local était possible mais totalement différent de ce dont disposait la Communauté de Communes et encadré par les règles de proportionnalité. L'ADCF avait mis à disposition un logiciel de simulation qui a fait part de quatre possibilités d'accord local. L'organe délibérant passait de 64 conseillers à 58, et il s'agissait de bouleverser beaucoup plus de communes que si on restait sur les règles de la proportionnalité pure. Cette dernière solution a donc été choisie.

Certaines communes ne sont pas impactées. Barbezieux passe de dix représentants à treize représentants. Val des Vignes et Côteaux du Blanzacais, en revanche, perdent des représentants. Des communes comme Brossac ou Condéon passent de deux représentants titulaires à un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le prochain conseil communautaire pourrait ne pas se tenir le 23 février si toutes les communes impactées n'ont pas désigné leurs conseillers communautaires. Pour les communes de plus de 1000 habitants, il s'agit d'une élection au sein du conseil municipal. Pour les communes de moins de 1000 habitants, c'est dans l'ordre du tableau. Le premier délégué sera le Maire et le deuxième le 1^{er} adjoint. Le Maire peut démissionner de cette fonction pour que le 1^{er} adjoint soit le conseiller titulaire et ainsi de suite. Monsieur le Président rappelle que les conseillers municipaux peuvent continuer à participer aux travaux de la Communauté de Communes. Monsieur le Président regrette ces changements en cours de mandat.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine du tourisme et de la communication indique que cela pose problème pour les désignations diverses de représentants de la Communauté de Communes au sein d'organismes. Ces élus doivent-ils être obligatoirement des conseillers communautaires ? Par exemple, au Pôle touristique, trois personnes risquent de ne plus pouvoir représenter la collectivité.

Monsieur le Président indique qu'il faut effectivement être vigilant sur ces représentations et examiner les statuts des instances. Concernant le Syndicat Mixte Pays Sud-Charente, la représentation par des conseillers municipaux était prévue. Cela ne pose donc pas de soucis. Il informe cependant que suite à la fusion des Communauté de Communes Tude et Dronne et Horte et Lavalette, il va y avoir une nouvelle composition de l'organe délibérant et une nouvelle élection de l'exécutif.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 20h50.

Maryse BOUCHER-PILARD
Secrétaire de séance